

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE

LE CENTENAIRE DE LA CROIX-ROUGE ARGENTINE

La Croix-Rouge argentine a célébré, au mois de juin de cette année, le centième anniversaire de sa fondation. Le CICR était représenté à la cérémonie commémorative, à Buenos Aires, par M. Jacques Moreillon, directeur du département de la Doctrine et du Droit, dont nous reproduisons ici l'allocution, avec nos compliments et nos vœux à la Croix-Rouge argentine pour son centenaire.

*

C'est pour moi une joie de participer avec mes amis de la Croix-Rouge argentine à la célébration du centenaire de leur Société. C'est aussi et surtout un honneur de pouvoir commémorer cet anniversaire en qualité de messenger et de représentant de l'institution fondatrice du mouvement international de la Croix-Rouge.

La présente manifestation me paraît constituer pour chacun de nous ici un pressant appel, ainsi que l'encouragement le plus tonifiant à consacrer toutes nos forces à une tâche dont la nécessité, depuis plus d'un siècle, apparaît d'année en année plus évidente. Limité à l'origine à l'assistance aux blessés de guerre, le rôle de la Croix-Rouge n'a, en effet, cessé de croître, au point qu'il n'est pas, aujourd'hui, de souffrance humaine contre laquelle on ne s'attende à la voir livrer combat.

Le développement extraordinaire de la Croix-Rouge démontre bien la clairvoyance dont ont fait preuve les pionniers de notre mouvement, au nombre desquels les fondateurs de la Croix-Rouge argentine occu-

pent une place éminente. Par bonheur, ces derniers, parfaitement conscients de l'importance historique de leur entreprise, ont tenu à laisser le témoignage écrit des circonstances qui les ont amenés à agir et des difficultés surmontées.

Comme le rapporte son premier président, le D^r Pedro Roberts, dans son captivant mémoire de 1880, l'imminence d'un affrontement armé, entre les troupes du gouvernement national et celles de la province de Buenos Aires, rendait impératif un regroupement et l'organisation de bonnes volontés individuelles « sous la bannière de l'association internationale fondée à Genève ». Le D^r Roberts poursuivait: « Le temps pressait; tout faisait prévoir une lutte imminente, et, tandis que les deux partis se préparaient fébrilement à la guerre, personne ne songeait aux secours à apporter aux victimes ».

Une assemblée fut donc convoquée, le 9 juin 1880, dans les salons du Club espagnol, au cours de laquelle lecture fut donnée des dix articles de la première Convention de Genève de 1864, à laquelle l'Argentine avait adhéré sept mois plus tôt, le 25 novembre 1879. Cette assemblée désigna un Comité de direction provisoire qui, le jour suivant, constitua formellement l'« Association de la Croix-Rouge en sa section argentine ».

Sans tarder, les nouveaux dirigeants intervinrent auprès des deux parties en conflit, pour obtenir une sanction officielle de leur entreprise. Le 14 juin, la Société fut reconnue par décret du Gouvernement national. Dans l'intervalle, la Croix-Rouge récolta des fonds, du matériel sanitaire et obtint la disposition de locaux dans plusieurs hôpitaux et cliniques de la capitale. Aussi, lorsque les hostilités éclatèrent, le 20 juin, ses volontaires purent-ils se mettre immédiatement à l'ouvrage. A la fin des combats, 319 blessés graves avaient été hospitalisés et soignés par la Croix-Rouge et un nombre beaucoup plus élevé de blessés légers, après avoir reçu des soins, avaient regagné leur domicile. Dans le plus pur esprit d'humanité, les médecins et secouristes apportèrent leur aide sans distinction aux victimes des deux camps. Leur impartialité leur valut d'ailleurs quelques difficultés, heureusement passagères, avec les autorités locales.

Passée cette première phase d'urgence, les fondateurs de la Société s'attachèrent à consolider leur œuvre. La Croix-Rouge argentine se dota d'un nouveau règlement intérieur, tenant compte des expériences faites dans le feu de l'action. Elle obtint le concours et le patronage de diverses personnalités influentes et respectées. Elle établit des sections dans les principales villes du pays, précisa ses rapports avec le nouveau gouvernement, dont elle obtint diverses facilités administratives. Elle prit contact avec le Comité international de la Croix-Rouge, qui eut la

grande satisfaction de prononcer sa reconnaissance comme nouveau membre de la Croix-Rouge internationale, le 10 janvier 1882.

Il est intéressant, à près d'un siècle de distance, de relire certains passages de la circulaire aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge, par laquelle le CICR leur recommandait la nouvelle Société :

« Depuis que les Etats de l'Europe sont presque tous pourvus de Sociétés de la Croix-Rouge, le Comité international n'a plus que rarement à signaler à ses honorables correspondants la formation de nouvelles associations du même genre. Il est pourtant désirable que notre œuvre se propage dans les pays d'outre-mer.

Il n'y avait jusqu'à ce jour dans le Nouveau Monde qu'une seule Société, celle du Pérou, qui eût noué des relations avec celles d'Europe, mais nous espérons prochainement en voir éclore d'autres. C'est de la République argentine que nous avons à vous entretenir aujourd'hui... car la Société argentine a demandé à régulariser sa position vis-à-vis des autres Sociétés de la Croix-Rouge....

Avant d'acquiescer à son désir, le Comité international a jugé nécessaire de correspondre encore avec le Comité de Buenos Aires, et de s'assurer qu'à tous égards la Société argentine était qualifiée pour prendre rang dans le concert des sociétés déjà existantes...

C'est donc en suffisante connaissance de cause et avec une vive satisfaction, que nous présentons aujourd'hui la Société argentine de la Croix-Rouge... et nous engageons les sociétés plus anciennes à lui tendre une main amie... »

La Croix-Rouge argentine établit des relations avec les Sociétés sœurs, notamment avec la Croix-Rouge espagnole, dont les représentants à Buenos Aires avaient activement participé à l'assemblée constitutive du 9 juin 1880. Elle offrit, en particulier, son appui aux comités de Croix-Rouge en formation en Bolivie et en Uruguay.

A un siècle d'intervalle, on ne peut qu'être saisi d'admiration pour l'idéal, le dynamisme et l'efficacité dont ont fait preuve les fondateurs de la Société argentine. Le recul historique fait ressortir de façon lumineuse l'aspect exemplaire de leur entreprise: la contagion de leur enthousiasme a gagné, de génération en génération, les milliers de volontaires qui animent aujourd'hui cette Croix-Rouge nationale.

Cet enthousiasme est plus que jamais nécessaire. Par ses réussites passées, la Croix-Rouge a suscité des espoirs, parfois démesurés. Non seulement les victimes de tous les fléaux contemporains, mais aussi la population en général et les gouvernements comptent sur la Croix-Rouge pour faire acte de solidarité et pour propager, inlassablement, par l'exemple et par la parole, le respect des valeurs humaines essentielles.

Chaque institution, chaque Société, chaque homme ou femme de la Croix-Rouge assument donc une responsabilité considérable à l'égard de notre mouvement, devenu universel.

Pour sa part, le CICR attache le plus grand prix à l'existence, en Argentine, d'une Société forte et active. Il se réjouit profondément de l'attachement aux principes fondamentaux de la Croix-Rouge, dont elle a si richement donné l'exemple. Il lui est reconnaissant de la collaboration qui s'est instaurée avec elle au fil des années et du soutien dont ses délégués, dans ce pays, ont constamment bénéficié.

C'est dans ces sentiments que le Comité international de la Croix-Rouge exprime à la Croix-Rouge argentine, à l'occasion de son centième anniversaire, ses vœux les plus chaleureux pour ses activités futures au service de l'humanité.

